

Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

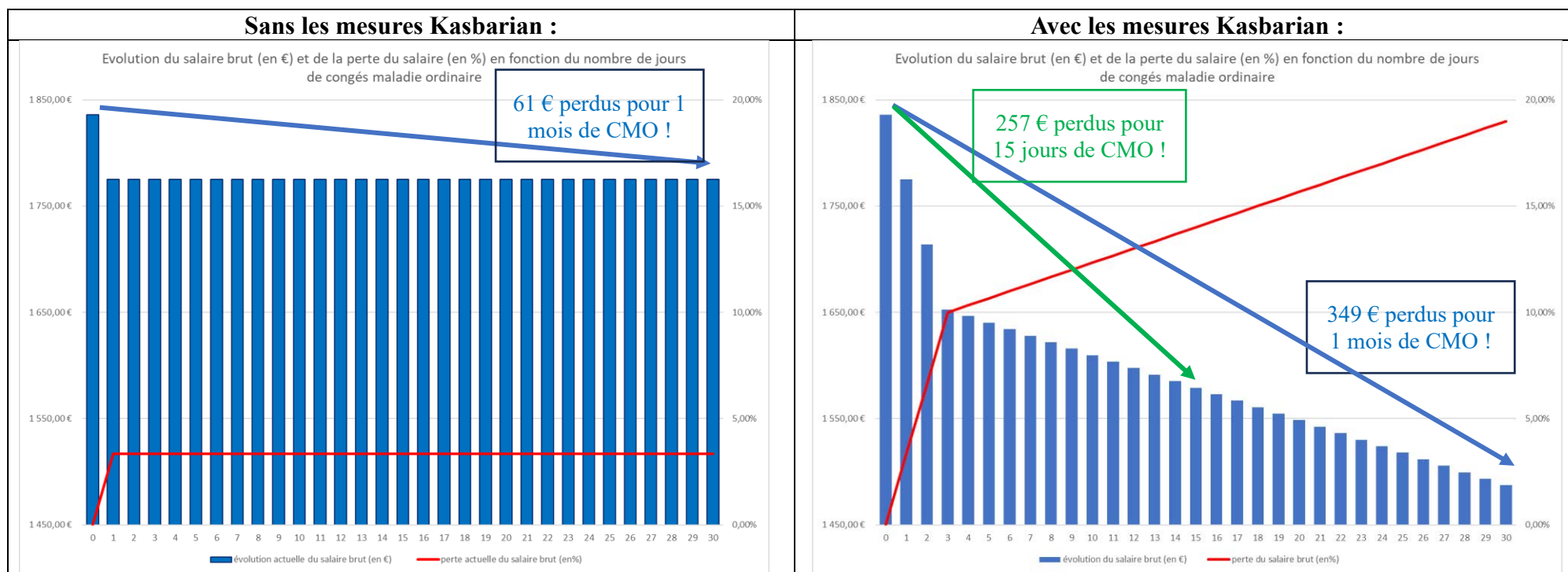
Situation d'un administratif – Echelon 8, catégorie C (C1) = 1836,20 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **il perd 61,21 €,** soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut.**

Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence il perd 183,62 €.

S'il est arrêté 5 jours, il perd 195,86 €. Son salaire brut revient à 1640,34 € contre 1836,20 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %.**

⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus il perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



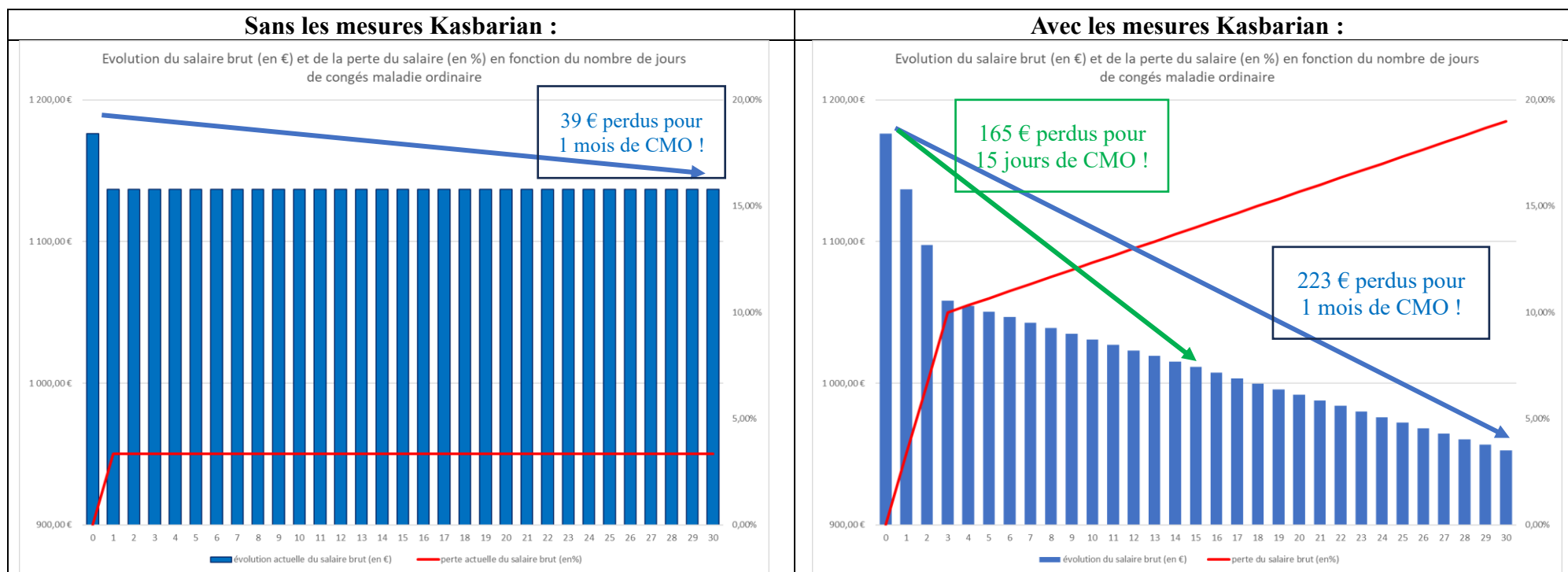
Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ? →



Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

Situation d'une AESH – Echelon 4. Salaire brut = 1176 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **elle perd 39,20 €**, soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut**.
Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence elle perd 117,60 €.
Si elle est arrêtée 5 jours, elle perd 125,44 €. Son salaire brut revient à 1050,56 € contre 1176,00 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %**.
⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus elle perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ? →



Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

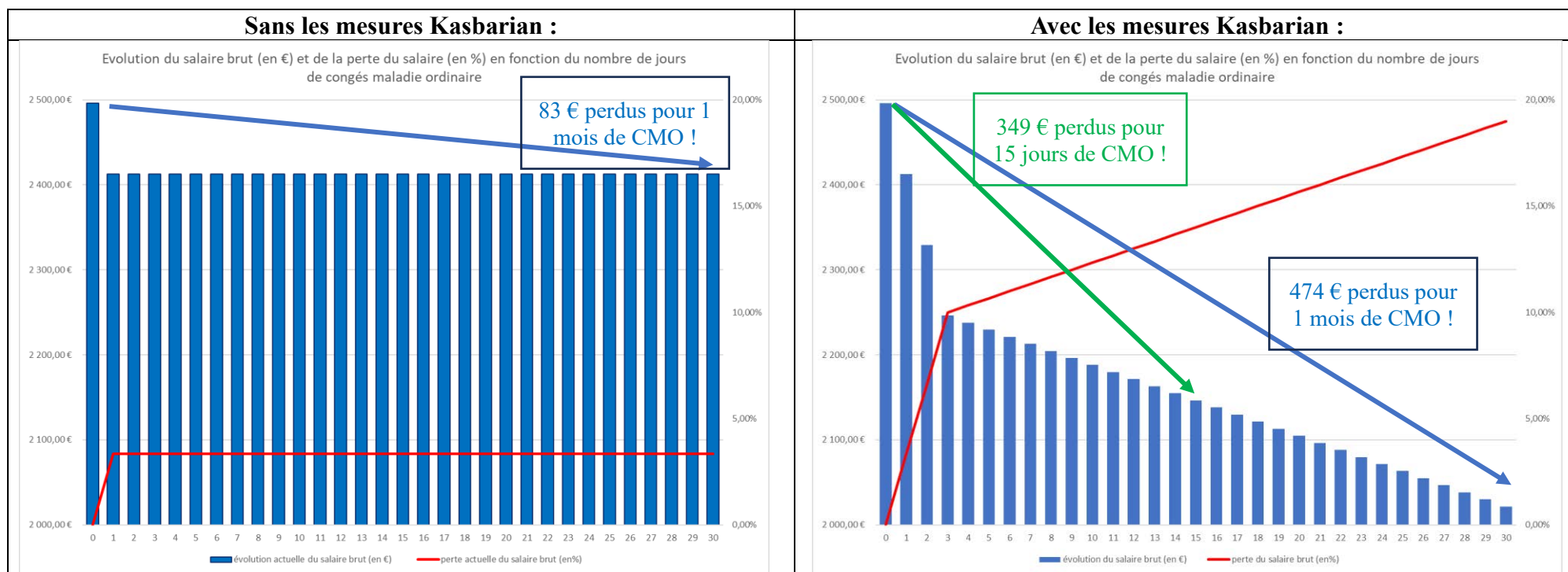
Situation d'une assistante sociale – Echelon 9 – 1^{er} grade. Salaire brut = 2495,85 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **elle perd 83,20 €**, soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut**.

Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence elle perd 249,59 €.

Si elle est arrêtée 5 jours, elle perd 266,22 €. Son salaire brut revient à 2229,63 € contre 2495,85 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %.**

⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus elle perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



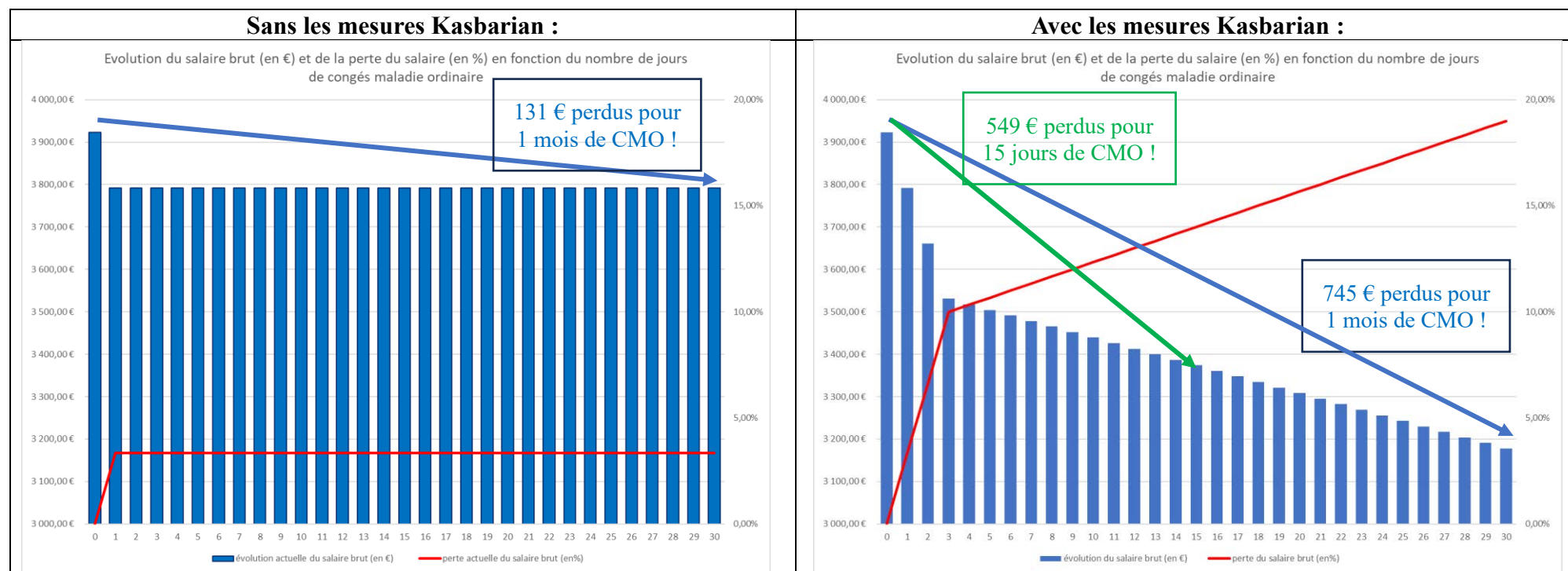
Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ? →



Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

Situation d'un IEN – Echelon 6, Classe normale = 3923,00 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **il perd 130,77 €,** soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut.**
Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence il perd 392,30 €.
S'il est arrêté 5 jours, il perd 418,45 €. Son salaire brut revient à 3504,55 € contre 3923,00 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %.**
⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus il perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ? →



Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

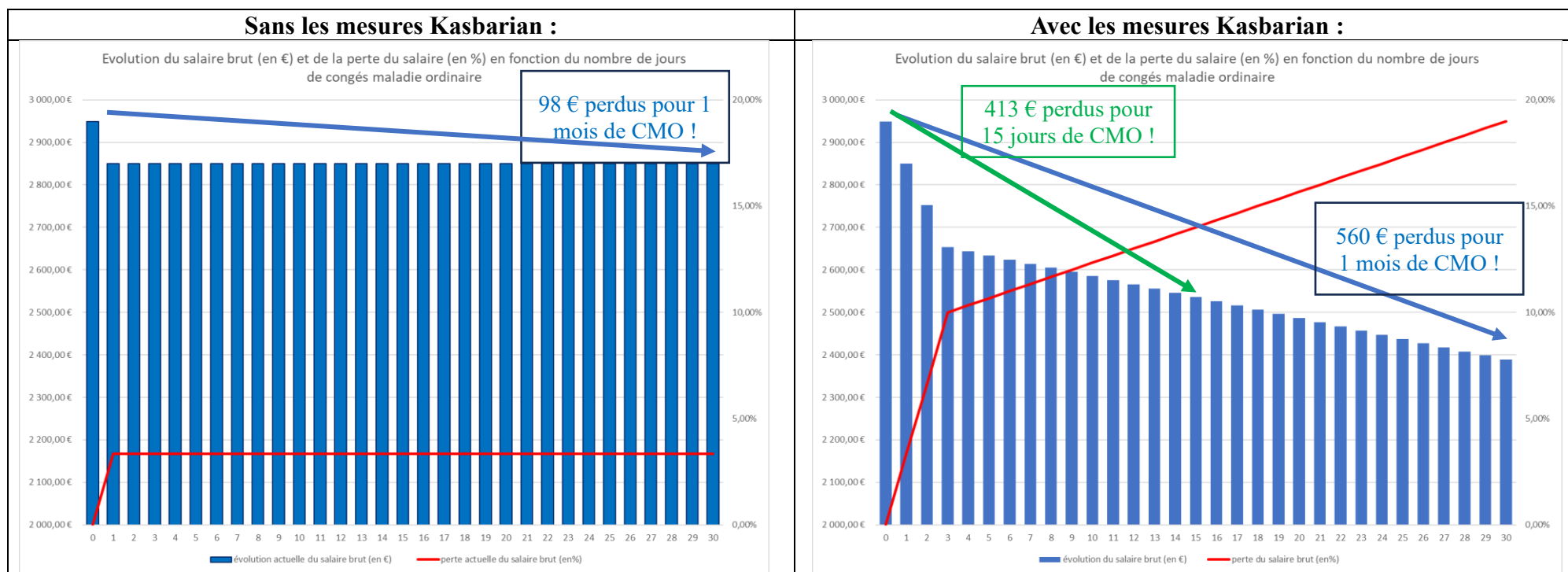
Situation d'une infirmière – Echelon 7 – 1^{er} grade. Salaire brut = 2948,74 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **elle perd 98,29 €**, soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut**.

Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence elle perd 294,87 €.

Si elle est arrêtée 5 jours, elle perd 314,53 €. Son salaire brut revient à 2634,21 € contre 2948,74 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %.**

⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus elle perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ? →



Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

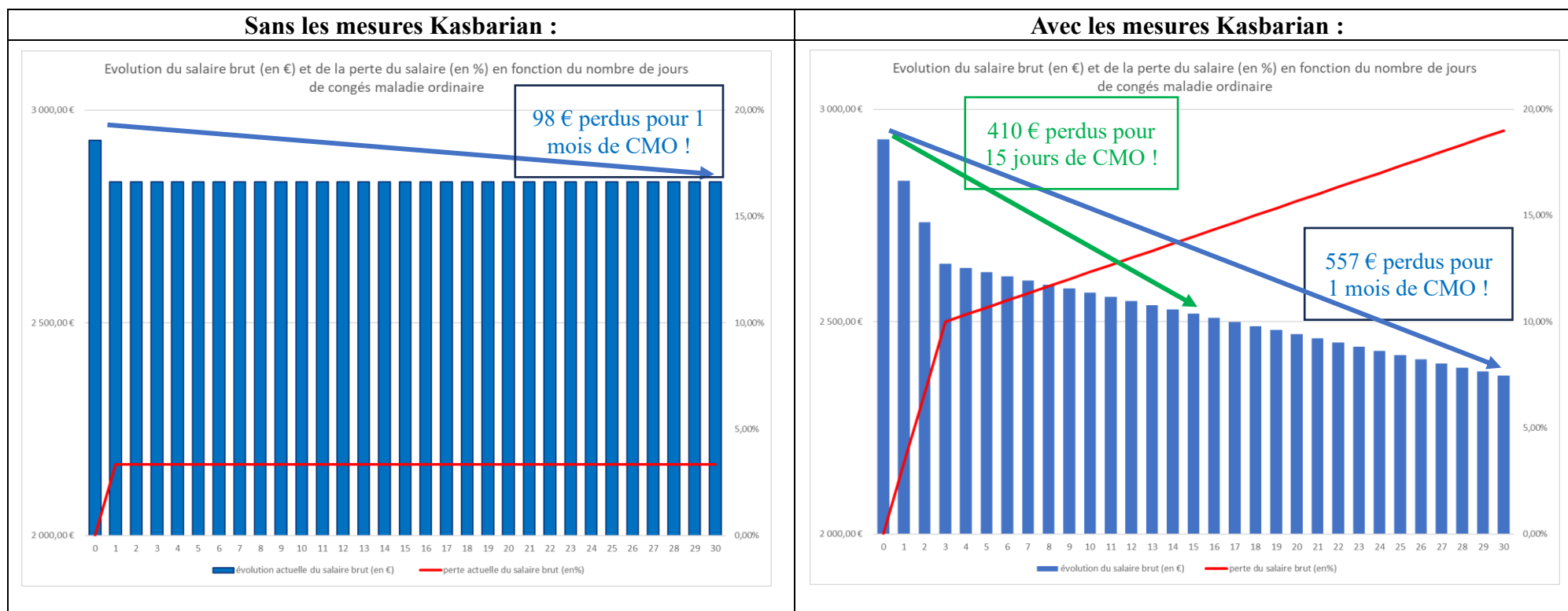
Situation d'un PE, certifié, PLP, PsyEn, CPE, PEPS, etc... – Echelon 9, Classe normale = 2929,05 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **il perd 97,64 €**, soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut**.

Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence il perd 292,91 €.

S'il est arrêté 5 jours, il perd 312,43 €. Son salaire brut revient à 2616,62 € contre 2929,05 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %.**

⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus il perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



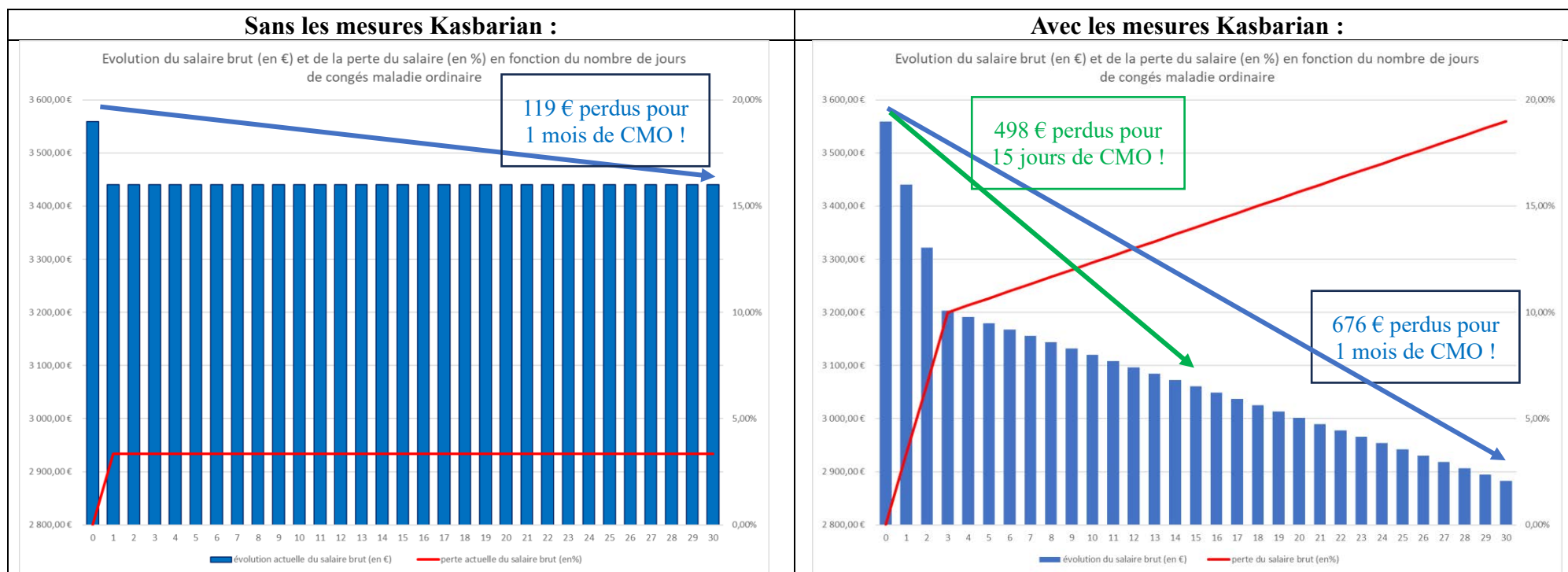
Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! **Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ?** →



Arrêts de travail en 2025 ? Avec les mesures Kasbarian, tout le monde y perd !

Situation d'un personnel de direction – Echelon 7, Classe normale = 3559,00 € brut

Actuellement avec 1 jour de carence, **il perd 118,63 €,** soit environ une **diminution de 3 % de son salaire brut.**
Avec les mesures Kasbarian, pour les 3 jours de carence il perd 355,90 €.
S'il est arrêté 5 jours, il perd 379,63 €. Son salaire brut revient à 3179,37 € contre 3559,00 €. **Sa perte de salaire brut est estimée à environ 11 %.**
⇒ **Plus son congés maladie ordinaire est long, plus il perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 19 % de son salaire brut !**



Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima ! Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ? →

